



MAIRIE

Elections municipales 2020

Inscrivez-vous sur les listes électorales.



Créé le : 10/12/2019

QUE FAIRE SI L'ÉTAT CIVIL FIGURANT SUR VOTRE CARTE ÉLECTORALE COMPORTE UNE ERREUR ?

Vous pouvez demander la correction de votre état civil.
Il existe plusieurs démarches selon votre situation.

VOUS ÊTES NÉ EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, DANS LES DOM, À SAINT-PIERRE ET MIQUELON, SAINT-MARTIN OU EN POLYNÉSIE-FRANÇAISE :

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne ou par courrier :

 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454

 Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP67401
44274 NANTES CEDEX 2

Vous devrez fournir votre numéro de sécurité sociale et une copie de votre acte de naissance.

VOUS ÊTES NÉ À L'ÉTRANGER, EN NOUVELLE-CALÉDONIE OU À WALLIS ET FUTUNA :

 Vous pouvez effectuer cette démarche auprès des organismes suivants qui gèrent vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

Vous devrez fournir un justificatif de domicile et un acte de naissance.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR |  @Place_Arverne |  @ministere_interieur |  @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

**COMMENT
S'INSCRIRE
EN LIGNE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**



01

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse
www.demarches.interieur.gouv.fr
dans la rubrique « Élections »



02

Identifiez-vous* ou créez **votre compte**
sur **www.service-public.fr**



03

Saisissez vos informations personnelles
et indiquez la commune où vous souhaitez
vous inscrire.



04

Fournissez les pièces justificatives demandées,
soit numérisées, soit par voie postale.

*l'identification est également possible via France connect.